



Accident de travail et nouvelle embauche

Par **sophie63**, le **08/02/2015** à **15:49**

Bonjour,

Mon conjoint a eu un accident de travail pendant son préavis de démission. le problème est que son préavis se termine le 28/02/2015, son arrêt se fini le 01/03/2015 et que son embauche est prévu pour le 02/03/2015.

nous aimerions savoir si il doit faire la visite de reprise avec son ancien employeur ou son nouveau en sachant que son arrêt c'est était avec l'ancien employeur

merci d'avance pour vos réponse

Par **moisse**, le **08/02/2015** à **18:55**

Bonsoir,

Là ce n'est pas de chance.

En effet lorsque le préavis est interrompu pour cause de maladie professionnelle ou accident du travail, il est reporté d'autant.

Il ne peut donc se terminer comme prévu le 28/02.

Donc sauf accord de l'employeur actuel, il faut effectuer la reprise chez cet employeur et finir le préavis.